EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 27 mars 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON
M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON *(procuration à M. BILLOUX)*
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE)*
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON *(procuration à Mme BRISSON)*
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC *(procuration à M. SIRDEY)*
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON *(procuration à Mme EYHERAMONNO)*
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT)*
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS *(procuration à M. MANO)*
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT)*
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND *(procuration à Mme GANTCH)*

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC-DE-L'ISLE
PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 15 mars 2024 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 28 février 2024.

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0013-2024-2-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Délibération n° DE-0013-2024

Rapporteur : **M. MAU**

Objet : **Compte Administratif 2023 - Budget Annexe Régional Nouvelle-Aquitaine**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que le Budget Annexe Régional Nouvelle-Aquitaine (BARNA) fonctionne dans le cadre de la coopération régionale entre les 12 Centres de Gestion (CDG).

Il précise que le BARNA concerne d'abord les flux financiers engendrés par les missions transférées aux CDG par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), en matière d'opérations de concours et d'examen et de prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) de catégorie A.

Il ajoute que le budget annexe prend aussi en charge les frais de personnel liés à l'administration et l'animation du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (SRCMS), ainsi que les frais engendrés par la mutualisation de l'assurance annulation pour l'organisation des concours et examens.

Il indique enfin que l'objet du BARNA a été étendu après délibération du Conseil d'Administration en date du 29 mars 2023. Cela a permis d'intégrer d'autres dépenses mutualisées liées à des actions et activités régionales, qui sont en recette intégralement compensées par l'inscription des contributions des différents CDG concernés.

Après l'exposé de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le Compte Administratif, qui est un acte de constatation et de compte rendu de l'exécution du Budget. Les états détaillés de l'exécution du budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine ont ainsi été transmis au Conseil d'Administration, ainsi qu'une présentation synthétique des éléments du Compte administratif qui peut être ainsi récapitulé :

BUDGET ANNEXE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE- DEPENSES

Chap.	Désignation	BP	BS	Budget	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	4 291 962,56 €	- €	4 291 962,56 €	1 015 511,34 €	23,66%
012	Charges de personnel	56 000,00 €	- €	56 000,00 €	52 481,77 €	93,72%
65	Autres charges gestion courante	- €	- €	- €	- €	-
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €	-
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	-
68	Dotations aux amortissements	- €	- €	- €	- €	-
023	Virement à la section d'invest.	- €	- €	- €	- €	-
	TOTAL DEPENSES	**4 347 962,56 €**	**- €**	**4 347 962,56 €**	**1 067 993,11 €**	**24,56%**

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0013-2024-2-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2024

BARNA- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE- RECETTES

Chap.	Désignation	BP	BS	Budget	Réalisé	%
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	-
70	Produits des services	1 816 832,00 €	- €	1 816 832,00 €	1 816 832,00 €	100,00%
74	Dotations et participations	26 000,00 €	- €	26 000,00 €	107 902,73 €	-
75	Autres produits gestion courante	- €	- €	- €	- €	-
77	Produits exceptionnels	161 100,00 €	- €	161 100,00 €	165 482,98 €	-
79	Transfert des charges	- €	- €	- €	- €	-
002	Excédent antérieur reporté	2 344 030,56 €	- €	2 344 030,56 €	- €	-
	TOTAL RECETTES	**4 347 962,56 €**	**- €**	**4 347 962,56 €**	**2 090 217,71 €**	**48,07%**

Bilan financier de l'ordonnateur, retraçant l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées, le Compte Administratif conduit à la présentation des résultats de clôture de l'exercice, étant entendu que le budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine (BARNA) ne comporte pas de section d'Investissement.

BARNA- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

EXECUTION DU BUDGET- RESULTATS DE CLOTURE

	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture
Investissement	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	2 344 030,56 €		1 022 224,60 €	3 366 255,16 €
Cumul	**2 344 030,56 €**	**- €**	**1 022 224,60 €**	**3 366 255,16 €**

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré hors la présence du Président, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOPTE

- le compte administratif 2023 du budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine et le document annexé correspondant tels qu'ils lui ont été présentés.

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0013-2024-2-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 27 mars 2024

La secrétaire de séance,

Chantal GANTCH
Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE

CENTRE DE GESTION FPT DE LA GIRONDE
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux Cedex

Le Président,

Didier MAU
Président de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 27 MARS 2024

PUBLIÉE LE : 27 MARS 2024

PJ : Document budgétaire (CA 2023 – BARNA)

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0013-2024-2-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2024